



Le 9 Juillet 2020

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUILLET 2020

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « NACON » sont convoqués en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire, le 30 juillet 2020 à 14 heures 00, à huis clos, c'est-à-dire sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle, conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Les informations relatives à l'Assemblée sont à votre disposition sur le site de Nacon, à l'adresse ci-après : <https://corporate.nacongaming.com>, « Espace Investisseurs », « Assemblée Générale ».